

7^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE PEA DE STEIGE

17 & 18 Mai 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



Version 14 Février 2025

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (0323) 10, Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT organise les 17 et 18 Mai 2025 avec le concours de l'Association RALLYE PASSION, sous le patronage des Sté : **MOTUL – JBM – Girard Scierie – Autodistribution** & du **Comité d'honneur** :

- M^{me} Monique HOULNE, Maire de STEIGE
- Mr Bernard DELLENBACH, Président d'Honneur de l'ASA ALSACE

& des **Comités d'organisations** :

- Mr Franck MADER, Président de l'ASA Alsace.
- Mr Mickael GASS, Président de l'Association RALLYE PASSION

Une compétition automobile Course de Côte Régionale dénommée :

7^{ème} COURSE de COTE REGIONALE de STEIGE.

Comptant pour : La Coupe de France de la Montagne 2025 – Coefficient 2.

Le Championnat des Courses de Côte 2025 de la Ligue du Sport Automobile Grand' Est.

Le présent règlement a été **approuvé par la Ligue sous le : N° 13 en date du 14/02/2025**

Enregistré à la **FFSA sous le permis d'organisation : N°132 en date du 14/02/2025**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Organisateur technique

Nom : Association RALLYE PASSION

Adresse : 67600 STEIGE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.CLEMENT Jacques	Licence n° 59 03/13
Commissaires Sportifs	M.DELLENBACH Bernard	Licence n° 10854 03/23
	M.BLONDEL Serge	Licence n°192216 03/23
Directeur de Course	M.MISTRI Serge	Licence n°5945
Directeur de Course Adjoint	M.ROMBOURG Francis	Licence n°34694 03/23
Directeur de Course Délégué Sécurité	M.LEONATE Michel	Licence n° 12844 03/23

Directeur de Course Parc Assistance	M. FAIVRE Pascal	Licence n°18024 03/23
Commissaire Technique	M. BULLIER Serge	Licence n° 19678/0409
Commissaire Technique Adjoint	M. PICARDEL J. Michel	Licence n° 311622/0322
Commissaire Technique Adjoint	Mme CHRISTOPHE Céline	Licence n° 341328/0322
Médecin	M. WIEDENKELLER Michel	Licence n° 146262 03/23
Chargé de la mise en place des moyens	M. STIRLING J. Bernard	Licence n° 42318 03/23
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. VOGEL Bernard	Licence n° 25203 03/06
Chronométreurs DEPART	Mme HOFFMANN Evelyne	Licence n° 252900 03/23
ARRIVEE	M. SICHLER Alain	Licence n° 259784 03/23
	Mme JEDREK Sabine	Licence n° 317059 04/09
Classement	En attente	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 13 Mai 2025 – 24h00 (cachet de la poste faisant foi).
Publication de la liste des engagés : Jeudi 15 Mai 2025 - 17h00
Vérifications administratives : Samedi 17 Mai 2025 de 14h00 à 18h45 à l'Espace Animation Rural Steige.
Vérifications techniques : Samedi 17 Mai 2025 de 14h15 à 19h00 à l'Espace Animation Rural Steige.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Dimanche 18 Mai 2025 à 8h00.
Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche matin 18 mai sauf pour les pilotes qui en feront la demande par écrit de 7h00 à 7h30.

Briefing des Commissaires :..... Dimanche 18 Mai 2025 à 8h00 à l'Espace Animation Rural Steige.
Essai non chronométré :..... Dimanche 18 Mai 2025 de 8h45 à 10h00.
Essai chronométré :..... Dimanche 18 Mai 2025 de 10h15 à 11h30.
Briefing ECRIT des pilotes :..... Samedi 17 Mai 2025 remis aux vérifications administratives.
Si nécessaire un briefing oral le :.... Dimanche 18 Mai 2025 à 11h50 sur la Ligne de Départ.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 18 Mai 2025 à 12h00.

Course

- 1^{ère} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 12h45.
- 2^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 14h00.
- 3^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 15h15.
- 4^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 16h30.

La 4^{ème} montée sera effectuée en fonction du timing et du Directeur de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
PODIUM le 18 mai 2025 à 18 heures.

Remise des prix : Dimanche 18 Mai 2025 à 18h30 au plus tard à l'Espace Animation Rural de Steige.
Les concurrents se verront envoyés les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès.

Réunions du Collège des C.S: 1^{ère} Réunion, Samedi 17 Mai 2025, 17h00 à la Mairie à Steige.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :..... Samedi 17 Mai 2025 de 14h00 à 18h45 Espace Animation Steige.
Vérifications techniques : ... Samedi 17 Mai 2025 de 14h15 à 19h00 Espace Animation Steige.
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

JBM SERVICES AUTO PNEUS 29 Rue Haut-Koenigsbourg 67220 Villé.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche matin 18 mai sauf pour les pilotes qui en feront la demande par écrit de 7h00 à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 17 mai 2025 à 17 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions de son organisateur pour les cas non prévus (force majeure, etc...).

Tout concurrent ainsi qu'assistance dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- **Par respect pour les riverains, pas de mise en route des moteurs du samedi 17 mai 2025 de 20h30 au dimanche 18 mai 2025 avant 8h00.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10 rue de WALDKIRCH 67600 SELESTAT ou sport.auto.alsace@gmail.com

Clôture des inscriptions : **Mardi 13 Mai 2022 à 24H00** (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à **380€***, réduits à **190 €***, pour les concurrents acceptant la publicité obligatoire de l'organisateur, et **153€*** pour les licenciés ASA ALSACE. **Les montants ont été majorés de 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand 'Est du Sport Automobile.**

Il sera possible de participer à l'épreuve avec un titre de participation à la journée (TPRM) : 58 euros
Pour cela il faudra être titulaire du permis de conduire, et avoir au moment des vérifications un certificat médical daté de moins d'un mois de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
Véhicules autorisés avec un titre de participation : groupes F2000-N/FN-A/FA-FS/FC-GT de Série – Classic - VHC.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement
Les chèques seront libellés à l'ordre de : ASSOCIATION RALLYE PASSION.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 40 VHC maximum

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL – AD Alsace Electro Diesel – JBM Services Auto Pneus – Scierie GIRARD.

Publicité optionnelle suivant éventuel additif du Collège des C.S.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 5^{ème} Course de Côte Régionale de STEIGE se déroule sur la RD 424.

La course se déroulera : en **4** montées

L'absence à l'une ou plusieurs des montées devra être constatée par un Commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ :	RD 424 Section sortie du village Altitude 379 mètres
Arrivée :	RD 424 pk 1.98 Altitude 462 mètres
Pente moyenne :	5%
Longueur du parcours :	1980 mètres.....
Modalités de retour au départ :	en convoi sous les ordres de la Direction de Course.
Parc de départ :	RD 424 section à la sortie du village de Steige.
Parc d'arrivée :	RD 424 300 mètres après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur la RD 424 après l'épingle droite à la sortie de Steige en direction du Col de Steige.

6.3P. FILE DE DEPART

Les conducteurs devront se ranger en file de départ, dans l'ordre décroissant des numéros, au minimum 10mn avant l'heure de départ en pré-grille

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le respect des différents parcs concurrents est impératif, et seront situés suivant indications sur la RD 424 de STEIGE pour toutes les voitures. Les parcs seront accessibles à partir du Samedi 17 Mai 2025 à 14h00.

Contact : 06 20 44 12 14 FAIVRE Pascal

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- **Par respect pour les riverains, pas de mise en route des moteurs du samedi 17 mai 2025 de 20h30 au dimanche 18 mai 2025 avant 8h00.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 424 après la ligne de départ sur une seule file dans le sens de la descente à droite.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications sous chapiteau
- Pendant les essais et la course : au parc départ sur route RD 424
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée sur la ligne de départ
-

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la Ligne de Départ pendant toute la manifestation.

Téléphone permanence n° 06 76 70 75 01

Centre de secours le plus proche : Villé - Téléphone n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux Pilotes écrite (briefing) sera remise aux Pilotes **contre émargement** aux vérifications administratives, et si **INDISPENSABLE** un briefing oral aura lieu ligne de départ et en cas de pluie à l'Espace d'Animation Rural de STEIGE Dimanche 18 Mai 2025 à 11h50. (Indication par sonorisation de l'épreuve).

La présence de tous les Pilotes et des Commissaires Chefs de poste y **est obligatoire avec émargement.**

7.3P. COURSE Voir règlement standard des Courses de Côte. Départ par feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est **INTERDIT en pré grille & grille de départ. Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.**

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin si égal ou plus de 3 partants
- un classement Jeunes Pilotés de – de 25 ans

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 montées

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces et en coupes (répartition) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Scratch Série A	190€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	
Scratch Série B	190€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	
Classe de 1 à 5 partants	75€ + 1 coupe	1 coupe		
Classe de 6 et plus partants	120€ + 1 coupe	90€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	1 coupe
Féminine / -25ans Si 3 partants ou plus	90€ + 1 coupe			

1 engagement sera OFFERT, par tirage au sort parmi les engagés, lors de la Remise des Prix. Il faudra impérativement être présent pour prétendre au prix.

Il sera prévu une récompense pour au moins 3 Commissaires désignés par le DC Adjoint.

Les prix sont cumulables. Les prix du classement par classe pour les concurrents récompensés qui ont bénéficié de remise sur leur engagement seront calculés sur le montant de l'engagement effectivement payé. Les pilotes qui ne pourraient pas assister à la remise des prix, doivent mandater par écrit, une personne qui sera seule habilitée à retirer le prix correspondant à leur classement. **Aucun prix ne sera remis sans cette procuration.**

La remise des prix se déroulera le Dimanche 18 Mai 2025 à 18h30 au plus tard à l'Espace Animation Rural de Steige.